



CEROM

Estimation du PIB par habitant de Saint-Barthélemy

Octobre 2014

Depuis la mise en place du projet CEROM en 2003, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français que sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, récemment devenue un département.

La première estimation du PIB par habitant de Saint-Barthélemy a été réalisée en 2005 sur la base des données datant de 1999. En 2014, le partenariat Insee, AFD et IEDOM a procédé à une actualisation du PIB par habitant de la Collectivité, en suivant la méthodologie adoptée en 2005. Compte tenu des dernières données disponibles, cette nouvelle estimation a porté sur l'année 2010.

Hausse du PIB par habitant entre 1999 et 2010

Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy s'élève à 35 700 €¹ en 2010 contre 26 000 € en 1999. En 2010, la collectivité compte près de 9 000 habitants. En onze ans, son PIB par habitant a fortement augmenté, en parallèle d'une croissance démographique soutenue (+2,1 % en moyenne par an entre 1999 et 2010). Cette hausse de la richesse produite incombe à la particularité du parc immobilier composé de villas de luxe et au développement du tourisme haut de gamme. La croissance annuelle moyenne du PIB en valeur de l'île est estimée à 5,4 % entre 1999 et 2010.

En 2010, l'estimation du PIB par habitant s'est faite, à l'instar de 1999, par combinaison de méthodes de *benchmarking*². Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Barthélemy, le système d'informations statistiques actuel ne permet pas l'élaboration de comptes économiques, il est ainsi difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant.

Deux méthodes de *benchmarking* ont été utilisées : une par l'offre et une autre par la demande. L'estimation finale est obtenue par la moyenne des résultats des deux approches.

L'approche par l'offre

L'approche par l'offre s'appuie sur l'hypothèse forte d'une comparabilité économique des facteurs de production entre plusieurs territoires, identifiés comme suffisamment proches et pour lesquels des éléments quantitatifs structurels sont disponibles. Dans le cas de Saint-Barthélemy, la proximité avec la Guadeloupe a permis cette comparabilité. La méthodologie adoptée est restée proche de celle utilisée pour l'estimation de 1999, afin de permettre l'analyse des résultats dans le temps.

La productivité apparente par tête de la Guadeloupe, a ainsi été imputée par branche, compte tenu des similarités de territoires et du caractère structurel de la productivité. Pour rappel, la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) ;
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte, et il est quantifié par le nombre de personnes en emploi.

Une fois la productivité considérée comme exogène, la connaissance du niveau d'emploi et sa structure par branche déterminent la production.

En 2010, à Saint-Barthélemy, la population active est de 5 700 personnes. Comparativement à l'ensemble de la population, les actifs sont nombreux. Ils représentent 87 % de la population des 15 à 64 ans, soit 8 % de plus qu'en 1999. Ce taux d'activité culmine à 91 % pour les hommes tandis que celui des femmes atteint 81 %.

Saint-Barthélemy a fondé son économie sur un tourisme résidentiel et haut de gamme. Afin de préserver l'attractivité de l'île, la Collectivité a tenu à en contrôler son développement touristique. Par ailleurs, afin de maîtriser l'évolution du territoire, elle n'a pas souhaité bénéficier des différents dispositifs de défiscalisation. La structure économique de Saint-Barthélemy s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme : selon l'Insee, en 2010, 66 % des actifs occupés exercent dans les services, le commerce ou le transport, 18 % dans la construction et 5 % dans l'industrie.

¹ En euros courants.

² Méthodes d'analyses comparatives à partir d'indicateurs précis.

Cette structure est assez stable depuis 1999. En raison de l'implantation à Saint-Martin des services administratifs compétents de la Collectivité, Saint-Barthélemy se distingue par le faible poids du secteur public qui représente, en 2010, près de 9,5 % des effectifs salariés contre 27,0 % à Saint-Martin. Le secteur artisanal est bien implanté sur l'île puisqu'un actif occupé sur cinq est artisan : trois fois plus qu'en Guadeloupe, ce taux diminue toutefois progressivement (-2,4 % en moyenne par an entre 1999 et 2010). Avec une progression de près de 60 % de leurs effectifs entre 1999 et 2010, les cadres et les professions intermédiaires pèsent de plus en plus dans l'économie. En 2010, ils représentaient respectivement 6,6 % et 12,7 % de l'ensemble des emplois³ contre respectivement 4,3 % et 11,8 % en 1999.

L'approche par la demande

L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables.

Lors de l'estimation du PIB par habitant de 1999, cette relation avait été estimée sur les données de 22 économies de la Caraïbe. En 2010, en raison du développement des appareils statistiques de la zone, l'échantillon a été élargi à 28 économies de la Caraïbe.

La régie des droits de quai de Saint-Barthélemy collecte une taxe sur les importations. Partant de son montant global et de son taux d'application, le niveau des importations de l'île, nécessaire au calcul du PIB par habitant, a pu être estimé pour la période allant de 1999 à 2010.

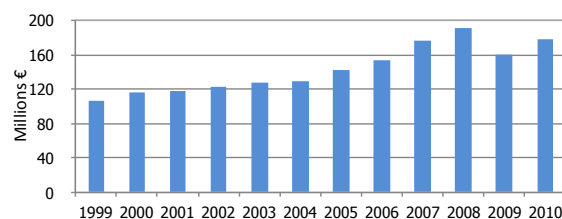
Recettes de la taxe sur les importations

Année	Importations en M€	Taux	Recettes en M€
1999	106,5	4,0%	4,3
2010	178,3	5,0%	8,9

Source: Régie des droits des quais.

Le montant global des importations a augmenté en moyenne de 4,8 % par an entre 1999 à 2010. Le montant des importations a augmenté jusqu'en 2008 avant de subir une forte baisse en 2009 en raison de la crise économique et financière, et repart à la hausse en 2010.

Évolution du montant des importations de l'île



Source: Régie des droits des quais.

Une augmentation du PIB par habitant en parallèle d'une croissance démographique soutenue

La collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy recense 8 938 habitants en 2010. La croissance démographique est extrêmement soutenue. Depuis 1999, Saint-Barthélemy a gagné plus de 2 000 habitants. La population a augmenté en moyenne chaque année de 2,1 % depuis 1999. La croissance démographique de l'île repose essentiellement sur le solde apparent des entrées et des sorties. Ce dernier justifie 60 % de l'évolution de la population, le reste étant dû au solde naturel.

Depuis le début des années 2000, le nombre de naissances évolue peu. Le taux brut de natalité moyen sur la période 1999-2010 est similaire de celui affiché en France métropolitaine (respectivement 12,7 ‰ et 12,9 ‰). Le taux de mortalité (4,8 ‰) est en revanche largement inférieur au taux métropolitain (8,5 ‰), et ce, malgré une augmentation du nombre de décès.

Indicateurs démographiques de Saint-Barthélemy

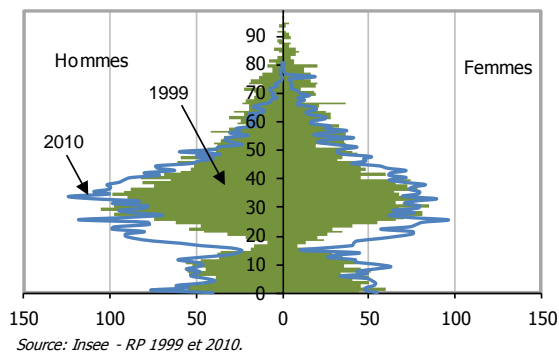
	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,5	2,1
due au solde naturel en %	0,7	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,8	1,3
Taux de natalité (‰)	12,0	12,7
Taux de mortalité (‰)	5,0	4,8

Sources : Insee, RP 1990 dénombrement, RP 1999 et RP 2010 exploitations principales - État civil.

La structure par âge de la population de Saint-Barthélemy en 2010 ressemble à celle de 1999. Le déficit en jeunes ayant entre 15 et 19 ans reste important. Le système scolaire s'arrêtant au secondaire, les jeunes désirent poursuivre leurs études doivent quitter la collectivité. En 1999, les 15-19 ans rassemblaient seulement 2,5 % de la population. En 2010, ils regroupent 3,5 % de la population mais cette part demeure bien inférieure à la part métropolitaine (6,2 %). Entre 1999 et 2010, les mutations se sont faites au profit des personnes plus âgées. La part des 45-59 ans est passée de 16 % à 22 % et les 60 ans ou plus de 12,2 % à 13,3 %. Ce vieillissement de la population se traduit par une augmentation de l'âge médian : en 1999, un habitant sur deux avait moins de 33 ans et en 2010, un habitant sur deux avait moins de 37 ans.

³ Lien Internet : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/antiane/AE72/AE72_art11.pdf

Pyramides des âges aux 1^{er} janvier 1999 et 2010



Les secteurs clés de la collectivité

Afin de mieux cerner le développement économique de Saint-Barthélemy entre 1999 et 2010, il est nécessaire d'analyser l'activité des secteurs clés sur cette période. Les secteurs du tourisme, de l'immobilier et du BTP concentrent l'essentiel de la richesse produite de l'île.

Le tourisme, pilier de l'économie

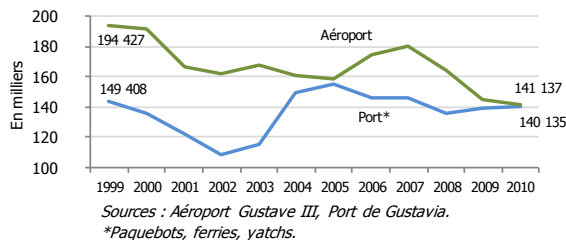
Compte tenu de ses caractéristiques physiques notamment une configuration rocheuse et une faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme qui représente la première activité économique de l'île. Selon l'Insee⁴, en 2006, 37 % des emplois salariés étaient liés au tourisme (soit 1 700 emplois) contre 6 % dans les départements d'outre-mer.

Afin de préserver l'attrait de l'île, le positionnement touristique de Saint-Barthélemy est basé sur les produits de luxe, le calme et la sécurité ainsi que la qualité des services et de l'hébergement. Au cours de la période 1999-2010, la clientèle touristique, majoritairement nord-américaine depuis les années 1960, s'est nettement diversifiée.

La fréquentation de l'île

Le trafic total de passagers (entrées et sorties) de transports maritimes et aériens s'établit à 281 272 passagers en 2010 contre 343 835 en 1999. Sur la période, la fréquentation de l'île a diminué en moyenne de 1,7 % par an. Entre 1999 et 2010, la fréquentation maritime (passagers sur paquebots, ferries et yachts) a diminué de 0,3 % en moyenne chaque année. Le nombre de passagers à l'aéroport affiche une baisse significative (-2,9 % de passagers en moyenne par an sur la période). La crise économique et financière affectant les États-Unis en 2007 a entraîné dès 2008, une baisse sensible de la fréquentation de l'île et de la durée de séjour.

Évolution du nombre de passagers sur l'île



Selon les professionnels du secteur, au début des années 2000, 70 % des touristes étaient originaires du continent nord-américain. En 2008, suite à la crise économique, Saint-Barthélemy s'est trouvé confrontée à la perte de pouvoir d'achat de cette clientèle, induite par la dégradation de la parité euro-dollar et limitant de fait leur séjour sur l'île. Toutefois, depuis 2008, de nouveaux marchés se sont ouverts et développés notamment européens et sud-américains. En 2010, 50 à 55 % des touristes étaient nord-américains, 20 à 25 % étaient européens, et le reste était constitué de clients sud-américains (en particulier brésiliens) ou d'autres pays. Cette diversification de la clientèle a parallèlement entraîné un allongement de la saison touristique : l'ouverture annuelle des hôtels est passée de 4 mois au début des années 2000 à 8-10 mois à fin 2010. Par ailleurs, l'organisation d'événementiels et de manifestations culturelles initiée par le Comité territorial de tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) a également contribué à l'allongement de la saison.

En lien avec l'évolution contenue du nombre de visiteurs entre 1999 et 2010, la Collectivité a réaffirmé dès 2007 son positionnement pour un tourisme haut de gamme au détriment du tourisme de masse.

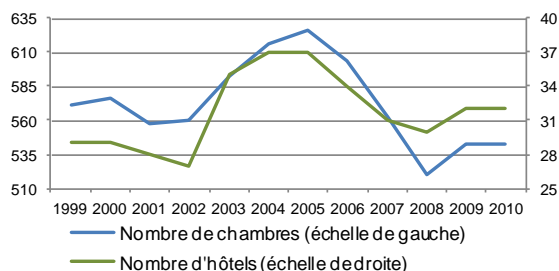
L'hébergement touristique

La politique de la Collectivité, relayée par le CTTSB et l'Association des Hôtels et Villas de Saint-Barthélemy, se veut sélective avec un développement modéré des capacités d'accueil de l'île, toujours orientées vers la clientèle haut de gamme. L'offre d'hébergement touristique est constituée à 30 % d'hôtels et à 70 % de villas, impliquant que la majorité des touristes ne séjournent pas dans les hôtels.

L'hôtellerie se caractérise par une forte présence d'établissements haut de gamme de petite taille. Sur la période 1999-2010, l'hôtellerie a maintenu une capacité d'accueil restreinte et de qualité afin de préserver sa clientèle. Entre 1999 et 2010, en moyenne 26 % des hôtels étaient classés 4 étoiles ou plus et, en 2010, parmi les 32 hôtels en activité, seuls 3 proposaient plus de 40 chambres.

⁴ AES 2009 – AntianÉco n° 73 – 24 juin 2010, Insee.

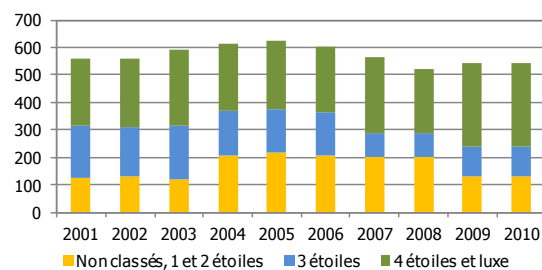
Évolution du nombre d'hôtels et de chambres



Source : Comité territorial de tourisme de Saint-Barthélemy.

Sur la période étudiée, le nombre d'hôtels et de chambres est resté relativement stable, affichant une légère tendance à la hausse jusqu'en 2005 (37 hôtels et 626 chambres), suivie d'une diminution. En 2010, 32 hôtels étaient en activité totalisant 543 chambres contre 29 hôtels et 571 chambres en 1999.

Évolution du classement des chambres d'hôtel



Source : Comité territorial de tourisme de Saint-Barthélemy.

Sur la période 1999-2010, le nombre d'hôtels 4 étoiles et plus a très peu évolué. A contrario, la proportion de chambres de cette gamme n'a cessé de progresser. En 2001, 43,5 % des chambres d'hôtel étaient classées 4 étoiles et plus contre 55,6 % en 2010, soit une hausse de 2,8 % en moyenne par an. En parallèle, après une hausse observée entre 2001 et 2005, le nombre de chambres d'hôtel non classé ou classé 1 et 2 étoiles a diminué en moyenne de 6,8 % entre 2005 et 2010, illustrant le développement de la qualité de l'hébergement.

La crise économique et financière de 2007 affectant les États-Unis a entraîné une baisse du nombre de clients. Selon l'Insee⁵, le nombre de clients des hôtels homologués a reculé de 20 % en 2009. Face à la baisse de la fréquentation de l'île, la plupart des établissements hôteliers ont conservé leur politique et leur stratégie tarifaires pour préserver leur rentabilité et les prémunir d'une descente en gamme. Cependant, afin de conserver leur clientèle dans un tel contexte, certains établissements ont élargi la gamme de services proposés, inclus dans les tarifs ainsi maintenus.

Des recettes en hausse

En 2007, suite au changement de statut, la Collectivité instaure une taxe de séjour fixée à 5 % du prix pratiqué au titre de chaque nuitée de séjour, et ce quels que soient la nature et le type

d'hébergement - hôtels, résidences de tourisme et locations saisonnières appartenant à des particuliers. Le produit de cette taxe est ainsi en partie affecté au financement des actions destinées à favoriser l'activité touristique de l'île - actions de promotion, infrastructures d'accueil et d'animation.

Entre 2008 et 2010, la taxe de séjour, en augmentation, a rapporté à la Collectivité en moyenne 3,2 millions € par an.

D'autres ressources fiscales comme les taxes aéroportuaires et portuaires dépendent également de l'activité touristique de l'île.

L'immobilier, un vecteur important du développement économique

Le secteur de l'immobilier est un vecteur majeur du développement économique et touristique de l'île de Saint-Barthélemy. Les agences immobilières disposent d'un parc composé de nombreuses villas destinées à la location ou à la vente.

La location touristique

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se caractérise par la part prépondérante de villas de *standing*, qui représente 70 % de l'offre d'hébergement de l'île. Les propriétaires, pour la plupart étrangers, principalement nord-américains, proposent leur résidence à la location. Selon le CTTSB, près de 500 villas ont été proposées à la location sur l'île en 2010. Ce marché a crû en moyenne de 5 % par an sur la période 2000-2007 et s'est ensuite essoufflé dès 2008 avec la crise. La location de villas est une activité particulièrement intégrée sur l'île et son développement a su profiter à d'autres activités, principalement du secteur tertiaire. En effet, ces locations touristiques de luxe ont permis le développement de diverses prestations et de services, généralement inclus dans les tarifs, tels que la location de véhicules, les services d'entretien intérieur et extérieur, de gardiennage et de soins bien-être. Ces activités satellites viennent ainsi compléter l'offre et la qualité de l'hébergement haut de gamme.

Entre 2008 et 2010, le montant perçu au titre de la taxe de séjour issu de la location de villas s'élevait en moyenne à 1,4 million € progressant de 5,2 % par an.

La vente immobilière

De nombreuses transactions de vente sont réalisées chaque année - y compris la vente de terrains nus, le taux de rotation des biens étant relativement élevé selon les professionnels du secteur. En plus des agences immobilières, ces ventes génèrent de l'activité pour les sociétés de conseil, les avocats, les notaires, les géomètres et les entreprises du BTP.

En parallèle, la Collectivité perçoit des impôts et des taxes sur l'activité immobilière, notamment les droits

⁵ AES 2009 - AntianÉco n°73 - 24 juin 2010, Insee.

d'enregistrement. Mise en place en 2008, cette taxe s'élève à 4,8 % du montant de la transaction. Entre 2008 et 2010, elle a rapporté en moyenne 9 millions € par an, mais cette évolution est erratique.

Recettes des taxes et des droits d'enregistrement

(En millions €)	2008	2009	2010
Taxe de séjour villas	1,3	1,4	1,5
Droits d'enregistrement	6,8	13,6*	6,7

Sources: Trésorerie de Saint-Barthélemy, CTC de Saint-Barthélemy

*année exceptionnelle avec la vente d'une villa à un montant particulièrement élevé

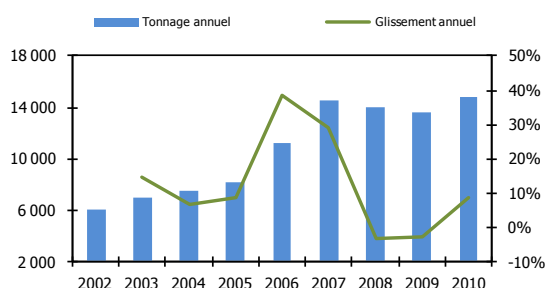
Le BTP, deuxième pilier de l'économie

Le secteur du BTP, notamment impulsé par l'activité immobilière et la commande publique constitue une activité clé de l'économie de Saint-Barthélemy. Avec 17,1 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic en 2010, le BTP employait 572 personnes et représentait le troisième secteur pourvoyeur d'emplois après celui de l'hôtellerie et de la restauration (35,5 %) et le secteur du commerce et réparation de véhicules (21,8 %).

Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique et, d'autre part, d'une clientèle internationale (américaine notamment). L'année 2007 avait été marquée par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers. En 2008, l'activité du secteur a connu un net ralentissement, en lien avec un taux de change euro-dollar défavorable⁶ ainsi qu'avec le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM. La Collectivité a joué un rôle contra cyclique important avec le lancement de nombreux chantiers structurants, venant ainsi soutenir l'activité des entreprises du secteur.

La consommation de ciment, qui permet d'apprécier davantage l'évolution de l'activité du secteur, a fortement augmenté entre 2002 et 2007, en moyenne 18,9 % par an. À partir de 2007, l'activité s'est stabilisée avec un tonnage annuel de près de 14 000.

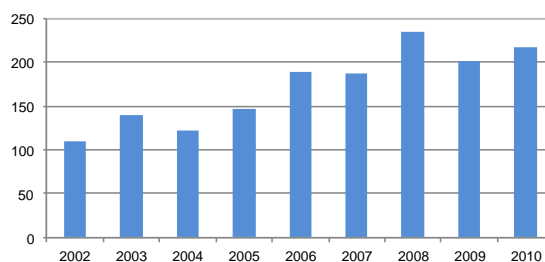
Évolution de la consommation de ciment



Source : Ciments Antillais.

Le nombre de permis de construire délivrés par la Collectivité suit une évolution similaire. Entre 2002 et 2006, il a augmenté de 14,6 % en moyenne chaque année. Entre 2007 et 2010, le nombre de permis de construire a continué d'augmenter mais à un rythme plus ralenti, en moyenne de 5,6 % chaque année, en lien notamment avec l'adoption du nouveau Code de l'urbanisme et le renforcement des contraintes architecturales.

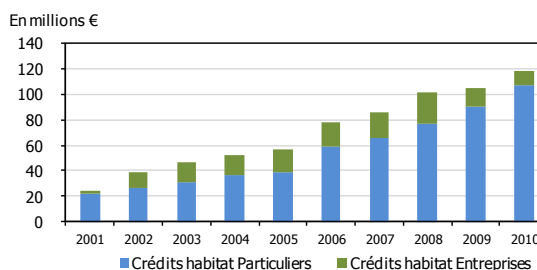
Évolution du nombre de permis de construire délivrés par la Collectivité



Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy.

Entre 2001 et 2010, l'encours de crédit à l'habitat n'a cessé de croître. En moyenne, 77 % de ces crédits sont octroyés aux particuliers qui affichent une hausse continue sur la période, avec une croissance annuelle moyenne de 19 %. L'encours de crédits à l'habitat octroyés aux entreprises suit une tendance similaire. En neuf ans, il augmente en moyenne de 21 % par an, en dépit de la légère baisse observée après 2008.

Évolution de l'encours de crédits à l'habitat



Source : IEDOM.

Entre 2008 et 2010, la clientèle semble s'être reportée sur les biens disponibles les moins onéreux (villas d'une valeur de 2 millions €) et la clientèle américaine a été moins présente sur le marché immobilier.

Si l'activité du secteur a été ralentie en 2007, le BTP est resté un secteur clé de Saint-Barthélemy, dont le dynamisme au cours de la période 1999-2010 reflète la hausse du PIB par habitant.

⁶ Contrairement à la location (facturée en dollars), la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

Le rôle de la Collectivité

Saint-Barthélemy, qui était rattachée en qualité de commune à la Guadeloupe, a été érigée en collectivité d'outre-mer par la loi organique du 21 février 2007. Cette évolution portée depuis plus d'une vingtaine d'années par les élus de l'île était motivée par le souhait de tenir compte de ses spécificités géographiques, sociales et économiques. Elle a été entérinée par le référendum du 7 décembre 2003 au cours duquel la population s'est prononcée à 95,5 % des voix en faveur du changement statutaire.

Un transfert de compétences et une mutation des instances dirigeantes

Cette évolution a eu un impact direct sur l'organisation de l'administration. Le Conseil Municipal et la fonction de maire ayant disparu, une démocratie directe locale est mise en place permettant à la collectivité de Saint-Barthélemy de s'administrer librement. Un nouvel organe, le Conseil Territorial, élu pour cinq ans, constitue l'instance décisionnaire des politiques locales. Il est notamment assisté du Conseil exécutif et du Conseil économique, social et culturel (CESC). Un préfet délégué représente l'État et le gouvernement au sein de la Collectivité.

La loi organique du 21 février 2007 qui définit le statut de Saint-Barthélemy fixe les compétences de la Collectivité. Saint-Barthélemy dispose de la possibilité d'adaptation sous condition des lois et règlements dans différents domaines. Outre les compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe désormais exercées par la Collectivité, l'État lui permet aussi de fixer ses propres règles en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers, à quoi s'ajoutent l'urbanisme, la construction, le logement, l'énergie, la création et l'organisation des services et des établissements publics. L'État conserve cependant de nombreuses prérogatives, notamment en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier.

D'un point de vue communautaire, Saint-Barthélemy a préféré le statut de PTOM (Pays et territoire d'outre mer) à celui de RUP (Région ultrapériphérique) en raison de la possibilité de s'affranchir des normes européennes et d'être doté d'un niveau d'autonomie accrue. Ce statut acquis en 2012, lui ôte le bénéfice des fonds structurels (excepté le Fonds européen de développement ou FED) mais lui permet d'exercer la compétence douanière et, par conséquent, de conserver la recette fiscale liée aux droits de quai (deuxième poste de ressources budgétaires).

Une situation financière solide

Bénéficiant d'une situation financière confortable, la Collectivité de Saint-Barthélemy était, dès 2008, opérationnelle. Hormis le tourisme, les priorités ont alors été données à la santé, l'hygiène, la sécurité et l'écologie, la volonté de la Collectivité se matérialisant par la signature d'une série de conventions notamment avec l'État et les acteurs compétents dans ces domaines. L'année 2009 a acté le véritable détachement fiscal de l'État avec la mise en place d'un système géré localement. Les recettes sont désormais essentiellement des recettes fiscales, soit 85 % du total en 2010 (contre 59 % en 2007). Les principaux contributeurs aux recettes fiscales sont la taxe de séjour, les droits de quai, les droits de mutation et les taxes sur la plus-value immobilière. Les ressources fiscales de la Collectivité sont en partie dépendantes de l'activité touristique, essentiellement portée par la clientèle nord-américaine. Le tourisme demeure la priorité en matière de développement économique.

Sur le plan économique, une Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) a été créée début 2010 afin de remplacer la Chambre de Commerce et d'Industrie. En 2012, l'État lui a conféré le pouvoir de tenir le registre du Commerce et des sociétés à Saint-Barthélemy sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet.

Les projets de développement du territoire

La Collectivité de Saint-Barthélemy bénéficie d'une capacité d'autofinancement importante ayant permis la planification et le financement de nombreux investissements, sans recours à l'emprunt. Dès 2007, la Collectivité donne la priorité à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Avec une situation financière bien orientée (38 millions € de résultat en 2012), la Collectivité a lancé de nombreux chantiers sur le territoire parmi lesquels la construction de la station d'épuration de Gustavia, la construction de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la modernisation de la déchetterie, l'enfouissement des réseaux aériens, les travaux de voirie et d'adduction d'eau potable, et la mise aux normes de l'aéroport Gustave III.

Parmi les grands chantiers récents, l'extension du Port de commerce achevée en décembre 2013, est marquante. Ce chantier, d'une durée de 19 mois, mené en partie par des entreprises locales permet d'offrir aux sociétés de transport de marchandises 1 500 m² supplémentaires à la fois pour le stockage et les manœuvres mais également d'agrandir le quai de dépotage de trois places. Ces travaux, dont le coût total s'élève à 5 millions €, étaient rendus nécessaires, le port arrivant à saturation face à l'afflux de marchandises.

En février 2014, les élus ont adopté le schéma directeur d'aménagement numérique de Saint-Barthélemy. Afin de permettre l'accès à internet à très haut débit (THD) à l'ensemble de la population, le choix de la fibre optique, soit un réseau de 120 km, a été retenu. Son déploiement sur l'île devrait s'achever en 2020 à l'issue d'un chantier dont le coût est estimé à 20 millions €.

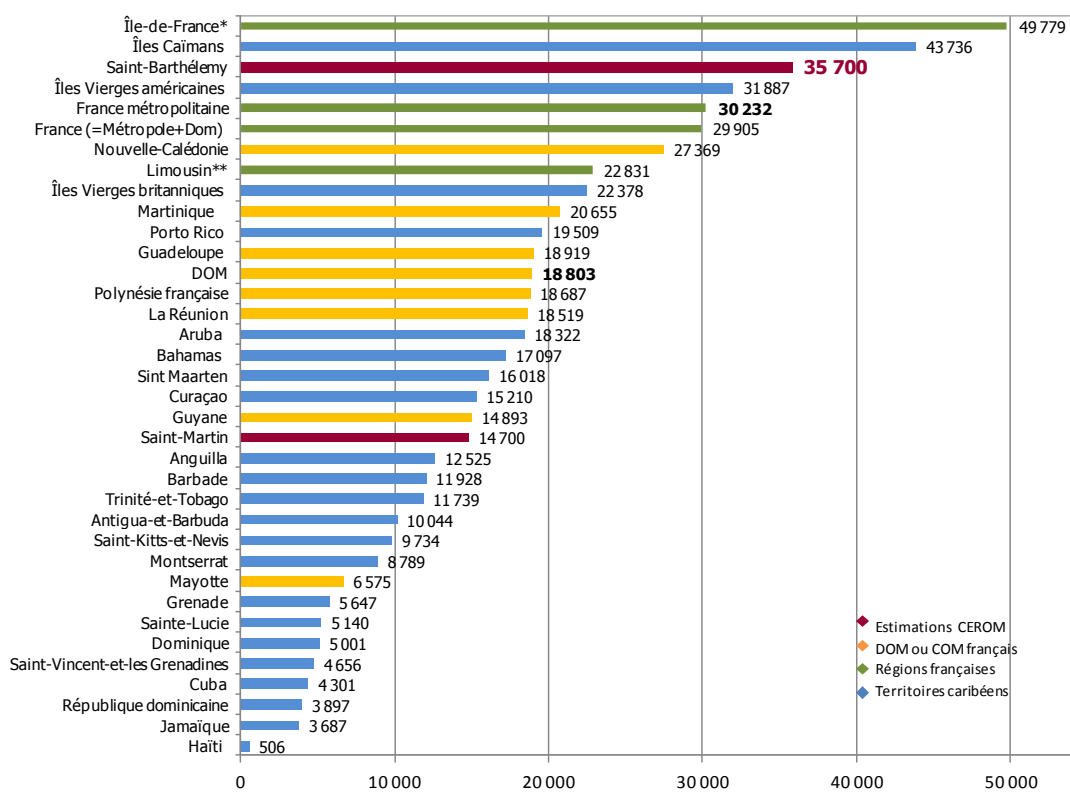
Outre le souci d'offrir à la population un meilleur accès à internet, plusieurs objectifs sont poursuivis : faciliter les transactions virtuelles des entreprises de l'île, offrir aux touristes, notamment d'affaires, un service de qualité, envisager des dispositifs efficaces en matière de vidéosurveillance, développer une offre de services par visioconférence (télémédecine, formation).

L'année 2013 ayant été exceptionnelle s'agissant des recettes de fonctionnement⁷, la Collectivité continue de mener une politique d'investissement soutenue. Ainsi, plusieurs projets sont à l'étude, notamment la protection du port de plaisance contre la houle et la réfection de la gare maritime.

Ces investissements contribuent fortement au développement du territoire, avec l'amélioration du cadre de vie et le maintien de l'attractivité de l'île, et au développement économique, favorisant l'activité des entreprises des principaux secteurs.

Comparaison régionale

PIB par habitant en 2010 (en € courants)



En 2010, le PIB par habitant de Saint-Barthélemy se classe parmi les plus élevés des régions de France et bien au-dessus de la plupart des pays de sa zone géographique. L'estimation du PIB par habitant de Saint-Barthélemy se situe à un niveau proche de celui des Îles Vierges américaines et des Îles Caimans. Il est supérieur à la moyenne pour la France entière (29 905 € en 2010) mais reste inférieur au PIB par habitant d'Île-de-France (49 779 €).

⁷ 68 millions €, en hausse de 40 % du fait de l'augmentation des droits de mutation et de la taxe sur la plus-value immobilière qui a bénéficié de la vente d'un hôtel



Le projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) est né en 2003 sous l'impulsion de sept institutions – l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie française (SPPE) (aujourd'hui dissous), l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'outre-mer.

Directeur de la publication : N. de Sèze – Responsable de la rédaction : J.-M. Paugam
Participation aux travaux : D. Lauret (IEDOM Siège), M. Dahman-Saidi, G. Dubois, R.-M. Jean (IEDOM Guadeloupe), F. Breuilh (Insee), M. Minatchy (AFD Guadeloupe)

Éditeur : IEDOM – Achevé d'imprimer : octobre 2014 – Dépôt légal : octobre 2014 – ISSN 2114-0456

